

# UN PARCOURS

PERSONNALISÉ ET ADAPTÉ

Le/la chargé.e de mission met en place un parcours personnalisé et adapté à la structure afin de l'accompagner dans sa dynamique de changement en fonction des priorités établies pendant la phase de diagnostic partagé.

## EN 5 ÉTAPES



Grâce au DLA, les structures bénéficient  
d'un **accompagnement sur-mesure et gratuit**  
**avec un suivi sur 2 ans**  
afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider  
et à créer ou pérenniser des emplois.

## LE CÉAS VENDÉE, UN ACTEUR DE PROXIMITÉ



Créé sous forme associative en 1963, le CEAS Vendée développe une pédagogie qui vise à faciliter l'étude, le conseil, la formation, l'accompagnement des territoires, des organisations et des personnes en les "outillant".



### Nos convictions :

- Les personnes et les territoires ont des potentialités à développer
- Le progrès économique, l'aménagement de l'espace et le bien-être social nécessitent un équilibre
- Le questionnement sur les évolutions sociétales et la confrontation des idées permettent l'adaptation et l'innovation



à vos côtés depuis 2004  
en tant qu'opérateur départemental



# LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT 85 - VENDÉE

Vous avez la volonté de **consolider/développer vos activités** ?  
Vous souhaitez  **pérenniser vos emplois** ?  
Vous vous **interrogez sur votre stratégie et/ou vos enjeux opérationnels** ?



Le DLA est un dispositif public qui s'adresse aux structures employeuses de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : les associations employeuses de petite et moyenne taille, les structures d'insertion par l'activité économique, les entreprises sociales agréées ESUS et les coopératives à finalité sociale créatrices d'emplois.



## UNE EXPERTISE DE PROXIMITÉ ET PARTICIPATIVE AU SERVICE DE VOTRE PROJET ET DE VOS BESOINS

Le CEAS Vendée accompagne les structures volontaires selon  
4 THÉMATIQUES D'INTERVENTION PRIORITAIRES :

- Projet et stratégie
- Ressources humaines et organisation interne
- Modèle socio-économique et gestion financière
- Mutualisation et partenariat

*Le DLA a été créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts, rapidement rejoints par le Mouvement associatif, avec le soutien du Fonds Social Européen (FSE), et plus récemment par Régions de France et ESS France. Opéré au national par l'Avise, il est soutenu et financé au niveau territorial par ses partenaires financiers et opérationnels.*

Partenaires financiers



Partenaires opérationnels

